

Vie pratique

Badge de stationnement résidents "Ville de Cassis 2019"



A compter du 14 janvier le badge de stationnement sera en vente à l'accueil de la Police municipale tous les matins de 9h à 11h sauf les mercredis et samedis.

Il permet de stationner sur le parking de La Poste et sur les places voirie.

Sur le Parking Gilbert Savon*, l'abonnement permet de stationner 2 heures maximum, de 7h à 19h.

De 19h à 7h le lendemain : le stationnement est gratuit.

Tarif : 22€ (paiement uniquement en espèces ou par chèque à l'ordre de "Droit au stationnement").

Pièces à fournir : carte grise du véhicule domiciliée sur Cassis. Si tel n'est pas le cas, amener également un justificatif de domicile cassiden (seront acceptés : Facture ERDF, France Telecom ou SEM, Taxe d'habitation ou bail locatif).

L'abonnement est également accessible par les employés, non-résidents, de commerces cassidens. Le contrat de travail est une pièce justificative.

*Les emplacements pour les véhicules électriques sont destinés à la recharge des véhicules, la durée est limitée au temps de recharge, ce service est gratuit.

Quant aux parkings gérés par EFFIA (Daudet, Bestouan, Madie), l'abonnement est à retirer au parking des Mimosas. Le tarif annuel est de 30 €.

LIEU POLICE MUNICIPALE

rue Xavier d'Authier

13260

Cassis

> Voir sur la carte

> Toute l'actualité

Dernières actualités

Culture, festivité

Rencontres photographiques de Cassis

> En savoir +

Mairie

Présentation des Voeux de Madame le Maire aux associations

> En savoir +

Sports, loisirs

Du sport et des loisirs pour nos jeunes pendant les vacances d'hiver

> En savoir +

Culture, festivité

Ciné-calanques

> En savoir +

Enfance, petite enfance

Message de la délégation des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN)

> En savoir +
